

Règlement Intérieur de la Compétition des Drag Games

Le présent règlement intérieur a pour but de définir:

- Les règles des Drag Games
- Les engagements et droits de la Casa.

Le présent règlement s'applique aux membres de la Casa, aux bénévoles, aux participant·e·s et à toute autre personne ou entité impliquée dans le projet sans restriction ni réserve. Le but premier de ce Règlement Intérieur est de garantir pour chacun·e le bon déroulement de l'événement et une organisation des plus efficaces.

I. Les règles des Drag Games.

Toute participation ou apparition lors des événements des Drag Games valent pour accord de ce règlement intérieur, sans le besoin d'une signature sur ce document.

Toute personne en lien avec l'événement (organisation, participation, spectateurs...) sera informée de la possibilité de consulter le règlement intérieur à tout moment via le site web de la Casa : www.lacasadrag.com et ses réseaux sociaux.

Toute personne présente à l'événement des Drag Games, autorise automatiquement l'usage de son image (via photo, video, story, etc.). La personne doit notifier un membre de La Casa dans le cas où elle s'y opposerait.

a. Les principales mesures de savoir-être.

Dans le cadre de l'organisation du projet, la Casa demande aux participant·e·s, aux bénévoles ainsi qu'à ses propres membres d'être présent·e·s à l'heure préalablement définie et communiquée peu importe le biais choisi, et ce tout au long de l'événement.

Toute personne participant au projet (candidat·e·s, bénévoles, membres organisateurs) se doit de respecter les règles spécifiques au milieu drag (respect des artistes, ne pas toucher aux perruques sauf accord ou demande préalable, etc), et de manière plus générale du respect du consentement de chaque personne (public inclus).

Toute personne incluse dans le projet sera immédiatement retirée de celui-ci en cas de propos ou action à caractère homophobe, transphobe, raciste, misogyne, sexiste, antisémite, de quelque nature qu'il soit, et toute autre forme de discrimination. Tout acte violent, haineux ou irrespectueux fera également l'objet d'un retrait immédiat du projet.

Tout·e candidat·e devra avoir prévu le nécessaire pour le bon fonctionnement du projet (musique, tenue, etc) et devra disposer ses affaires de manière ordonnée dans les loges. La Casa et La Brasserie du Port (le lieu) déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dégradation des affaires personnelles déposées dans les coulisses.

En cas d'utilisation des photos et/ou vidéos prises par le photographe missionné par la Casa lors de l'événement, la personne qui souhaite partager la photo ou la vidéo s'engage à ne pas retoucher celle-ci, ne pas la détourner et n'y apporter quelque modification sans accord préalable dudit photographe.

La personne s'engage également à demander son accord au photographe avant toute modification des photos ou vidéos, ou toute publication des photos ou vidéos.

La mention du nom du photographe et des Drag Games est obligatoire dans le cas du post ou partage d'une photo prise lors des Drag Games.

La Casa n'est aucunement responsable du manquement à cette obligation.

Dans un esprit de liberté artistique, il en va de la responsabilité du candidat·e de prévenir l'équipe organisatrice de certains trigger warning (sang, nudité, etc.) afin que celle-ci puisse avertir le public avant la performance. Le manquement à cette règle peut conduire à une disqualification de·s candidat·e·s.

b. Les règles des Drag Games.

Les participant·e·s s'engagent à être majeur lors de leur participation.

Aucune inscription officielle n'est obligatoire, toute personne peut s'inscrire jusqu'au jour même de l'événement, sur place.

Le thème de chaque édition, choisi par le public via Instagram, sera annoncé en amont sur les réseaux sociaux. (voir **1.5**)

Le Jury est composé par 3 (trois) personnes, un membre de La Casa, un·e drag extérieur·e qui ne participera pas à la compétition et un·e Artiste dans une autre discipline que le drag, un 4eme jury peut être invité exceptionnellement, en tant que invité d'honneur ou marraine, le choix des jurys est validé toujours par La Casa.

Les participant·e·s doivent se rendre sur le lieu de l'événement par leur propres moyens et déjà prêt·e·s pour l'étape <<runway>>. Iels ont l'option de s'habiller sur place dans les loges, mais aucune préparation (maquillage, coiffage, couture, peinture...) n'y est possible.

Lors de l'étape <<runway>>, seuls les membres du jury sont amenés à choisir les 6 (six) meilleurs looks, qu'ils annonceront au microphone.

Les chansons pour l'étape <<battles>> sont données en amont sur les réseaux sociaux de la Casa avec la durée exacte de chaque morceau.

Lorsque les 6 (six) meilleurs looks auront été désignés, les duos d'adversaires seront tirés au sort par le membre de la Casa dont le rôle est Coordinateur/Régisseur, et cela durant la première entracte.

En privé, chaque membre du jury s'assigne une chanson battle parmi les 3 (trois) sélectionnées par la Casa (dans le cas où un 4ème jury est invité, le jury membre de la Casa sera exclu de s'assigner une chanson).

Les duos, une fois annoncés sur scène, choisiront chacun un membre du jury, lequel leur annoncera la chanson sur laquelle iels s'affronteront face à face (la chanson qu'il aura choisi en privé).

Le·a vainqueur·se de chaque <<battle>> sera choisi à "l'applaudimètre". Dans le cas où ce résultat n'est pas clair ou juste, ce sera à la discrétion du·de la hôte·sse de la soirée de décider qui passe à l'étape suivante.

Néanmoins iel peut demander conseil au Jury, avant d'annoncer la deuxième entracte.

b.1. Un·e Candidat·e peut éviter l'étape <<battle>> grâce au "Golden Buzzer" dont seulement la marraine de la saison peut utiliser; ou dans le cas où La Casa considère cela nécessaire. Le "Golden Buzzer" permet uniquement de ne pas s'affronter aux <<battles>> et de passer directement à l'étape <<Performance Libre>>.

b.2. La marraine de la saison peut utiliser le "Golden Buzzer" uniquement une fois dans toute la saison. Lorsque la marraine utilise le "Golden Buzzer", elle perd le droit de voter lors de l'étape <<Performance Libre>> durant cette session des Drag Games. Les candidat·e·s qui passent à l'étape <<performance libre >> doivent préparer un numéro en "solo" de 4 (quatre) minutes maximum et l'amener le jour même sur clé USB.

b.3. Tout dépassement de la durée maximale autorisée du numéro mènera à la disqualification immédiate du candidat. Ni la Casa ni ses bénévoles ne sont autorisés à modifier la durée du numéro (faire pause, fondu ou autre) si celui-ci dépasse les 4 (quatre) minutes autorisées.

b.4 Pour l'égalité, et par sécurité entre les candidat·es, iels n'ont pas le droit d'utiliser ni pyrotechnies, ni vidéo-projections, ni danseurs et figurants extérieurs, ni effets de lumières, ni structures, ni mobilier.

Seuls les props ou accessoires qui n'ont pas besoin d'installation, ni de logistique et qui peuvent être utilisés sur la scène par les propres moyens des candidat·e·s sont autorisés.

b.5 Aucun accompagnateur·rice ou assistant·e est autorisé dans les backstages et les loges.

b.6 Aucun produit tâchant, difficile à nettoyer (huiles, peintures, confettis en papier, paillettes...) est autorisé.

Afin de désigner le·a gagnant·e de chaque édition, le public vote dans un premier temps pour son·sa candidat·e préféré·e. Les votes se font par bulletin, le dépouillement sera réalisé par deux membres de la Casa (qui ne font pas parti du jury) et cela pendant la dernière entracte. Le·a candidat·e avec le plus grand nombre de bulletins à son nom recevra deux voix de la part du public pour le décompte final.

Dans un second temps, chaque jury a une voix à donner à son·sa candidat·e préféré·e, qu'iel annoncera au microphone. Le·a candidat·e avec le plus de voix sera désigné vainqueur·se, iel recevra 100 (cent) euros et pourra accéder à la grande finale.

Spécificités

1.1 La Casa se réserve le droit de disqualifier tout·e participant·e en cas de manquement aux mesures précisées dans la partie *a*. *Les principales mesures de savoir-être*, ou quand cela leur semblera nécessaire

1.2 Les participant·e·s qui sont élus comme finalistes s'engagent à être présent·e·s lors de la finale. Si les participant·e·s finalistes ne peuvent pas être présent·e·s, iels s'engagent à prévenir la Casa 3 (trois) mois avant la date annoncée de la finale afin que la Casa prenne les mesures nécessaires pour l'organisation de l'événement.

1.3 Chaque participant·e élu·e comme finaliste après chaque session, se verra recevoir 100€ (cents euros). Le but premier étant de garantir à chacun·e une participation pour d'éventuels frais pour la finale, mais que chaque gagnant·e pourra dépenser comme iel le souhaite, sans que la somme ne soit réclamée en cas de non participation à la finale.

1.4 Chaque gagnant·e aura également la possibilité de performer, de manière bénévole, à la session suivante. Ceci ne représente en aucun cas une obligation, mais un choix disponible aux gagnant·e·s, iels doivent néanmoins prévenir la Casa de leur refus de performer à l'édition suivante à leur victoire ; si les gagnant·e·s souhaitent performer à une autre édition que la suivante de leur victoire, cette possibilité sera étudiée par la Casa sur demande des gagnant·e·s.

1.5 Le public sera appelé à voter pour les thèmes possibles pour les éditions suivantes, le choix du thème gagnant se fera selon le nombre des voix <<OUI>> et non pas selon les pourcentages montrés par instagram. La Casa se réserve cependant le droit de ne pas prendre en compte le vote du public si cela leur semble nécessaire (égalité, etc).

1.6 Lors du choix des gagnant·es de chaque édition, le jury et le public seront appelés à voter. La Casa se réserve cependant le droit de ne pas prendre en compte le vote du public si cela leur semble nécessaire.

1.7 Les résultats du jury, validés par La Casa, sont définitifs et incontestables. La décision de la Casa tranche tout litige ou contestation concernant les résultats. La Casa se réserve le droit de modifications extra-ordinaire et exceptionnelle dans le déroulement des sélections, si la situation le demande.

1.8 En cas d'égalité des voix entre les différent·e·s concurrent·e·s pour la place de finaliste, la Casa se réserve le droit de prendre la décision finale quant à le·la gagnant·e et le classement des candidat·e·s. La décision sera annoncée par le membre de la Casa présent dans le jury de cette édition.

II. Les engagements et les droits de la Casa.

a. Les engagements.

La Casa s'engage à fournir un lieu accueillant et « safe » pour l'organisation des événements.

Le lieu sera considéré comme bienveillant et « safe » jusqu'à preuve du contraire et après discussions avec le-la gérant-e du lieu choisi. Le tout sera décidé par les membres de la Casa.

La Casa s'engage à fournir un espace couvert, caché du public pour que les candidat-e-s puissent se changer et déposer leurs affaires. La responsabilité de la Casa ne saura être engagée en cas d'affaires égarées ou abîmées.

La Casa s'engage à tenir un décompte des voix lors des évènements dans un objectif de transparence vis-à-vis des résultats, mais également dans le but de définir des dauphin-e-s pour remplacer les gagnant-e-s ayant décidé de ne pas se présenter pour la finale. Si le-la dauphin-e n'est pas disponible, la Casa se réserve le droit de sélectionner un-e autre.

Le décompte ne sera accessible qu'aux membres de la Casa et du jury.

La Casa s'engage, le jour de l'évènement, de prévoir une équipe de bénévole pour couvrir les différentes tâches et répondre aux différents besoins des candidat-e-s (équipe en loge, etc). La Casa s'engage à avoir une assurance en vigueur lors de chaque évènement, couvrant la responsabilité civile et la protection individuelle accident pour les membres de la Casa, les adhérents et les bénévoles, ainsi que les dommages aux biens sur les lieux occupés temporairement.

La Casa s'engage à respecter chacune des règles précédemment définies dans ce Règlement Intérieur.

b. Les droits.

La Casa se réserve le droit de réutiliser les photos ou vidéos du projet pour de futurs évènements ou à des buts de communication et ce sous toutes ses formes (flyers, posts, etc). La Casa se réserve également le droit de modifier les photos ou vidéos à des buts événementiels avec l'accord préalable du photographe.

Les règles précisées plus haut ne sauraient engager la responsabilité de la Casa en cas de manquement à celles-ci, et ce par quiconque (bénévole, publique, bénévole, candidat-e, employé-e du lieu, etc) à l'exception des membres mêmes de la Casa.

Ce Règlement Intérieur entrera en vigueur dès signature de celui-ci.

Signature de la Casa représentée par le-a Président-e

Date: **14/01/23**

Nom et prénom: **Tristan Piotto**

Signature:

